

REGLEMENT DU JEU CONCOURS APPLICABLE DU 15/09/2026 au 25/09/2026

Article 1 : Société organisatrice

Empruntis - SAS au capital de 5.344.750,88 € dont le siège social est situé au 4 allée de Seine, 93285 à Saint Denis - RCS Bobigny 429814395 - COBSP - COA - MIOBSP - MIA - MOBSP immatriculé au registre de l'Orias sous le numéro 10 054 038.

Article 2 : Conditions de participation et acceptation du règlement

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et en accepte les conditions sans réserve. La participation au Jeu concours est gratuite (hors coûts du fournisseur internet).

La participation est ouverte à toute personne physique, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte personnel Tiktok. Le nombre de participation par participant n'est pas limité. Toute personne mineure participant au jeu concours sera réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou des titulaires de l'autorité parentale, ou à défaut de ses tuteurs légaux.

Est exclue de la participation au concours toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de l'opération, ainsi que les franchisés du réseau Empruntis ou toute personne affiliée à la Société organisatrice.

Le participant autorise la Société Organisatrice à effectuer toutes vérifications concernant notamment son identité, son domicile, son âge, la titularité du compte personnel TikTok utilisé pour participer. Toutes déclarations volontairement erronées ou fraude ou tentative de fraude entraîneront automatiquement l'annulation de la participation au jeu concours.

Pour participer, le participant doit se rendre sur le compte TikTok d'Empruntis et commenter la publication du jeu concours publiée le 14 septembre sur le compte, et qui mentionne « Concours rentrée ».

Afin d'être pris en compte, le commentaire publié devra identifier une autre personne, c'est-à-dire mentionner le nom de son compte TikTok personnel. Le compte identifié en commentaire devra nécessairement être celui d'une autre personne que le Participant.

Les commentaires publiés après la date de fin de l'opération, soit le 25/09 à 14h00, ne seront pas pris en compte dans le tirage au sort.

La diffusion du jeu concours se fera :

- sur la page Tiktok d'Empruntis

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Article 3 : Lot mis en jeu

Est mis en jeu le prix :

- Machine à café DeLonghi Magnifica S Black d'une valeur de 300 euros.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée en cas de réclamation concernant les lots attribués.

Article 4 : Durée du jeu concours

Le Jeu concours est ouvert du 15/09/2026 à 14h00 au 25/09 à 14h00.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler la présente opération en raison de la survenance d'un cas de force majeure.

Article 5 : Détermination du gagnant

A l'issue de la période de Jeu Concours, dont les dates sont précisées à l'Article 4, un tirage au sort déterminera le gagnant du lot mis en jeu. Les modalités du tirage au sort sont les suivantes : tirage aléatoire par l'application Iconosquare (<https://app.iconosquare.com/>) parmi les commentaires du post cité précédemment. L'application tire au sort un gagnant ainsi qu'un gagnant suppléant.

Le gagnant sera informé par message privé TikTok dès sa désignation par tirage au sort. Il est informé que toute demande de communication de ses coordonnées qui lui sera adressée dans le cadre du présent concours sera exclusivement réalisée par l'intermédiaire du compte Tiktok Empruntis (@empruntis_fr) à l'origine de la publication du Jeu Concours.

Le Gagnant devra transmettre ses coordonnées à la Société Organisatrice dans un délai de 7 jours ouvrables. Dans le cas où les coordonnées n'auraient pas été communiquées à temps à la société Organisatrice, le gagnant ne pourra plus prétendre au lot et ce dernier sera de facto destiné au gagnant suppléant qui deviendra le "gagnant".

Article 6 : Remise du lot

Le gagnant recevra son lot dans les 20 jours ouvrables à compter de la communication de ses coordonnées à la Société Organisatrice par message privé TikTok. Il est rappelé que cette communication doit être faite dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de l'information par la Société Organisatrice du résultat du tirage au sort. La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable des retards accusés par le service de livraison choisi.

Le lot ne fera l'objet d'aucun échange ni contrepartie financière. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la Société Organisatrice. L'utilisation du lot se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice. Le lot, s'il n'est pas réclamé dans les temps impartis, sera perdu.

Le lot est attribué au seul gagnant. Il est personnel et non cessible ni à titre gratuit, ni à titre onéreux, le gagnant ne peut donc pas donner, vendre, ou louer son gain.

Article 7 : Responsabilités

La participation au jeu se fait sous la seule responsabilité du participant. Elle implique une lecture attentive, et l'acceptation préalable du présent règlement.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable notamment en cas de :

- défaillance de l'équipement informatique du participant ;
- dysfonctionnement du réseau ou défaillance du fournisseur d'accès à internet ;
- difficulté de connexion du participant à son compte TikTok ;
- d'intervention malveillante ou piratage de la page Empruntis ;
- d'intervention malveillante ou piratage du compte TikTok du participant ;
- force majeure.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature, direct ou indirect, qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation du lot.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de défaillance des services postaux dans l'acheminement du lot.

Le Jeu concours n'est pas organisé en collaboration avec, ou géré ou sponsorisé par TikTok. Le gagnant fournit des informations à la Société Organisatrice, et non à TikTok. De ce fait, TikTok ne saurait être tenu responsable en cas de problématique relative à l'organisation du présent Jeu Concours.

Article 8 : Protection des données personnelles

Les données du gagnant seront conservées pendant la seule durée du Jeu concours, et sont exclusivement destinées à la SAS Empruntis pour les besoins du Jeu concours.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu concours sont traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ; les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition des informations nominatives les concernant qui auraient été collectées pour les besoins de la participation à ce Jeu concours, qu'ils peuvent exercer en écrivant à la SAS Empruntis – Immeuble Etoile Pleyel, 4 allée de Seine 93285 Saint Denis Cedex.

Article 9 : Litige

Le présent règlement est régi, interprété et appliqué conformément au droit français.

En cas de litige dans l'exécution ou l'interprétation des présentes, les Parties conviennent de tenter de résoudre ce dernier de manière amiable. Pour tout litige qui ne serait pas solutionné amiablement, il est fait attribution de compétence aux tribunaux du lieu de résidence du défendeur.

Document rédigé le mercredi 11 septembre 2026.